



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E100

VALABLE JUSQU'AU

22/11/2026

ÉDITÉ LE 06/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/06/2005

Capital : 700 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ST PRIVAT LA MONTAGNE

Siret : 372 800 920 00012

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 1338 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1/244344

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1/244344

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : ENTREPRISE REATO ET CIE

7 TER RUE ROBERT SCHUMAN
BP N°6
57855 SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

Téléphone : 03 87 53 51 15

Fax : 03 87 53 48 04

Portable : 06 11 40 01 24

Responsabilité légale :
REATO LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet : <http://www.reato.fr>

E-mail : contact@reato.fr

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 10 856 690

Tranche de classification : CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	22	23/11/2023
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.

Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.